

NEOEN

Rencontre avec les élus de Bretteville-sur-Laize

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

15 novembre 2023



Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Liste des présents :

- Bruno FRANÇOIS – Maire de Bretteville-sur-Laize
- Jean-Claude BRETEAU- Adjoint au maire et vice-président en charge de la transition énergétique à la communauté de communes Cingal-Suisse Normande
- Plusieurs membres du conseil municipal
- Une quinzaine d'habitants du territoire

- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Marie Leugé Maillet – Directrice de l'Agence Tact

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure des éléments clés de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal ou les habitants sont signalées par un cadre ocre.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Cette seconde rencontre intervient dans le prolongement des actions menées dans le cadre de la reprise de dialogue entamée au printemps 2023. Cette présentation clôture la série de rencontres qui visent à échanger avec les conseils municipaux des cinq communes. Elle répond aux objectifs de présenter le résultat des études reçues pendant l'été, de présenter les résultats du questionnaire distribué conjointement à la lettre d'information en juin dernier et enfin de présenter le plan d'action des prochains temps d'échange et de concertation qui se poursuivront jusqu'au dépôt. D'une durée totale d'environ 1h15, cette rencontre s'est déroulée sur la base d'une présentation projetée et de plusieurs temps d'échanges.

Pour introduire la séance, M. Le Maire explique que trois points essentiels sont attendus à ce stade par la commune :

- la prise en compte de la zone d'activité ;
- la hauteur des éoliennes prévues et la distance aux habitations ;
- la possibilité de partager les bénéfices du projet éolien avec l'ensemble des communes du périmètre, y compris les communes riveraines, qui n'auront pas d'éolienne sur leur territoire communale.

Ordre du jour

- 1 Engagements pour la conduite du projet
- 2 Résultats de l'enquête
- 3 Plan de concertation
- 4 Zoom sur les études
- 5 La démarche d'information et de concertation

+ Un temps d'échange

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.



1

Engagements pour la conduite du projet

Des engagements en réponse aux demandes des communes

→ Deux engagements pris par Neoen à la suite des échanges avec les communes rencontrées au printemps 2023.

**Décalage du dépôt
prévu initialement
fin décembre 2023**



**2nd
trimestre
2024**

Objectifs : Laisser un temps suffisant pour les actions d'information, de communication et de concertation

+ Mettre en place des moyens de partage de la valeur à destination des communes et des habitants.

Dans des modalités à définir en concertation lors des prochains temps d'échange

2



Résultats de l'enquête

Résultats de l'enquête - Distribution



→ Un vaste périmètre qui englobe les communes concernées par la zone d'étude et les deux communes voisines pour leur visibilités potentielles sur le parc éolien et qui permet d'informer le plus grand nombre.

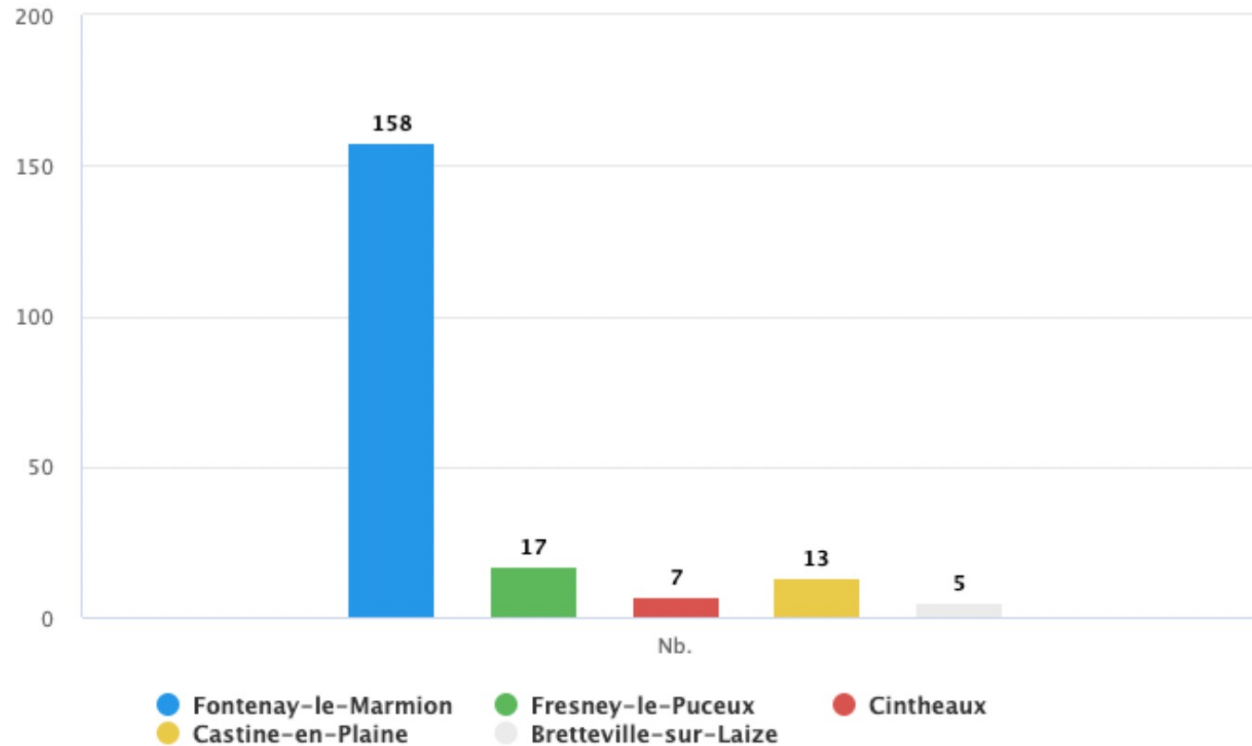
5 communes :

Fontenay-le-Marmion
Fresney-le-Puceux
Cintheaux
+
Castine-en-Plaine
Bretteville-sur-Laize



307 participants
→ **Soit un total de participation de 11,35%**
185 questionnaire remplis intégralement

Résultats de l'enquête – Taux de réponse



> Des répondants majoritairement localisés à Fontenay-le-Marmion

Un résultat logique au regard de la démographie de cette commune qui est la plus peuplée du périmètre (1946 habitants en 2020).

Résultats de l'enquête – Localisation des répondants

Localisation	Nombre
Caillouet	2
Le bourg	2
Rue des Coudraies	1
Le Beffeux	1

L'adresse surlignée en rouge correspond à la rue qui concentre le plus grand nombre de répondants.

> À Bretteville-sur-Laize, c'est le hameau Caillouet qui enregistre le taux de réponse le plus élevé. La proximité du hameau avec la zone d'étude est un facteur explicatif.

Résultats de l'enquête – Enseignements

PROFIL DES RÉPONDANTS

- Une part importante de répondants **habitent** la commune de **Fontenay-le-Marmion** ;
- Une partie des répondants se sont saisis des questions ouvertes pour **signifier leur opposition** au projet ;

ATTENTES ET BESOINS

- Les répondants ont de fortes **attentes d'information sur le résultat des études** menées par Neoen ;
- Les répondants expriment **un fort besoin d'information** sur :
 - La nature du projet (hauteur des machines, nombre...) ;
 - Les impacts du projet sur leur cadre de vie ;
 - La gestion de l'après-projet, le démantèlement et le recyclage.
- Les répondants manifestent leurs **inquiétudes sur la possible perte de la valeur de leur bien** avec l'implantation du projet.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE COMPENSATION

- Les répondants au projet sont **soucieux de connaître les retombées possibles du projet** pour les territoires à la fois pour les communes et les riverains.
- Les répondants sont nombreux à **manifeste leur volonté d'avoir des retombées individuelles** et des avantages si le projet est implanté.
- Les répondants qui **souhaitent principalement que les mesures d'accompagnement aillent dans le sens d'une amélioration du cadre de vie ou de la biodiversité.**

+ Une liste de riverains intéressés par des temps d'échange et de rencontre

Résultats de l'enquête – Bilan et plan d'action

→ Un plan d'action construit en réponse aux attentes des participants de l'enquête.

→ Des attentes fortes sur les résultats des études spécifique au site d'implantation

→ Un besoin d'information sur l'éolien et la maîtrise des impacts

→ Un intérêt pour des retombées individuelles et collectives



Création d'un comité consultatif éolien

+



Lettre d'information

+



Une plateforme d'information en ligne

→ En lien avec la trentaine de personnes intéressées par des temps de rencontre avec l'équipe projet.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Les résultats de l'enquête menée sur la période juin-juillet à travers la distribution d'un questionnaire accompagnant une lettre d'information sont présentés. Dans un premier temps il a été rappelé que la lettre d'information et le questionnaire ont été distribués par le prestataire La Poste sur un périmètre de cinq communes pour un total de 2704 habitations. Un rappel est fait sur le périmètre de distribution qui comprend deux communes situées en dehors de la zone d'étude. Cet ajout est lié au constat soulevé par l'Agence Tact au printemps qui mettait en avant que l'échelle du dialogue n'était pas adaptée au regard des enjeux locaux et des visibilitées potentielles sur le futur projet.

Le bilan des réponses aux questionnaires est présenté de même que la répartition des répondants par communes. Un nombre peu élevé de répondants (5) est enregistré sur la commune de Bretteville-sur-Laize.

Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

Q? Certains élus affirment ne pas avoir reçu la lettre d'information et le questionnaire.

Les élus se demandent s'il n'est pas pertinent de distribuer eux même les prochains documents d'information.

Q? Si le comité consultatif éolien est constitué uniquement en fonction des retours de questionnaires, il ne sera pas représentatif ? Comment pallier aux problèmes de distribution ?

- La distribution a été assurée par la Poste qui dans son compte rendu n'a pas fait état de dysfonctionnements. Néanmoins, nous sommes conscients qu'il peut y avoir des manquements.
- La position adoptée au printemps concernant la distribution de la première lettre d'information était de dissocier la distribution des élus du territoire. En effet, la démarche d'information est la responsabilité de Neoen et non des élus du territoire.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

→ Néanmoins, si des prestataires plus fiables existent sur le territoire, Neoen est ouvert à procéder différemment pour les prochains envois.

Pour élargir le comité consultatif éolien et veiller à sa bonne représentativité, il est prévu de solliciter le comité de suivi des élus qui se tiendra dans les prochains jours.

Les coordonnées des riverains intéressés par de l'information constituent un début de liste à étoffer lors du comité de suivi.

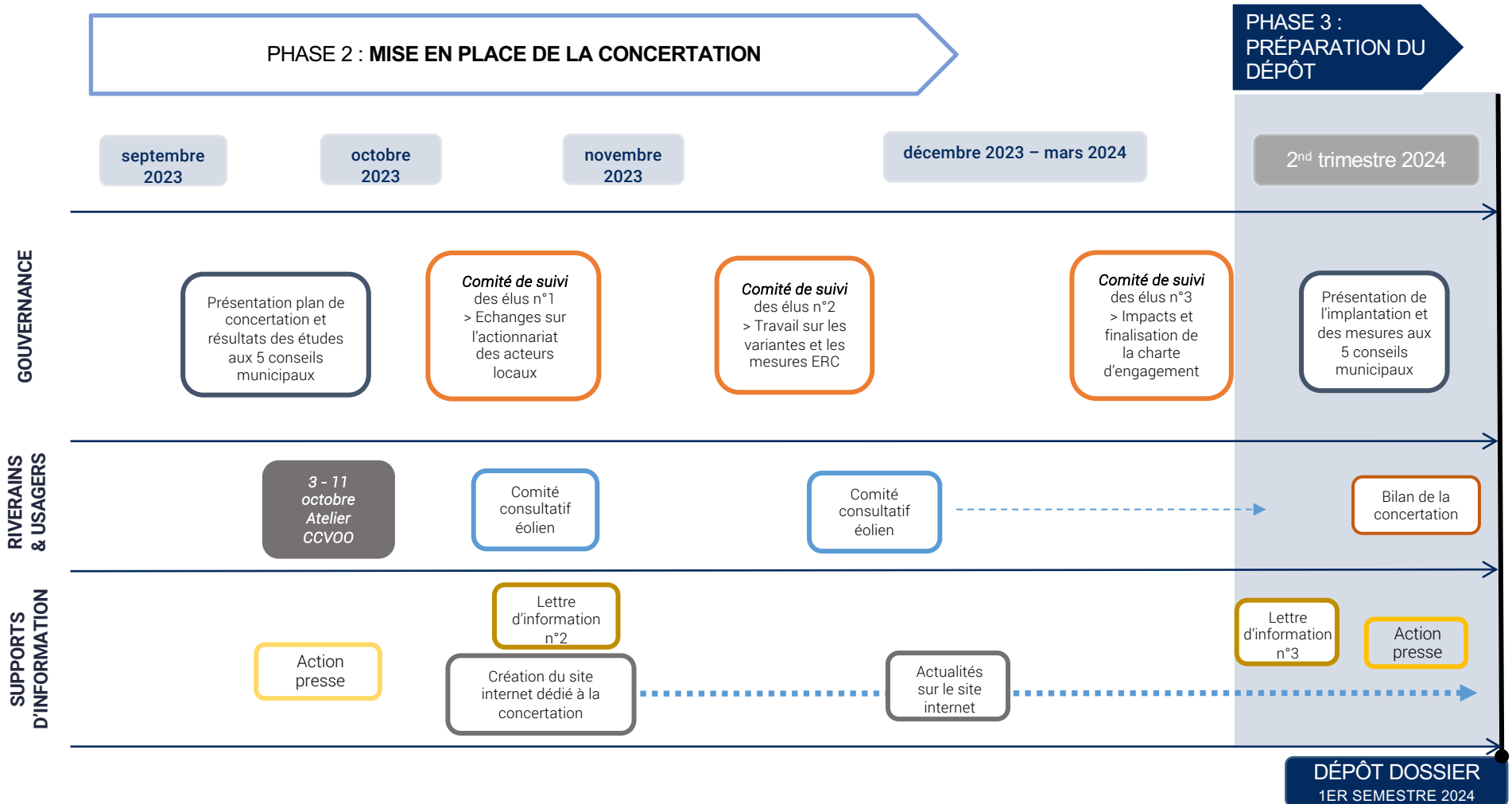
3



Plan de concertation

Calendrier des actions

PLAN D' ACTIONS – CALENDRIER AUTOMNE-HIVER 2023 – 2024



Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Le plan de concertation est ensuite présenté. Il distingue trois niveaux d'actions. D'abord, les actions qui concernent la gouvernance et qui comprennent les présentations en conseils municipaux et la création d'une nouvelle instance : un comité de suivi avec les maires des cinq communes, les adjoints à la transition énergétique et les VP transition des trois communautés de communes. Puis celles qui concernent les riverains à travers la création d'un comité consultatif éolien. Enfin, sont présentés les supports d'informations et de communication. L'ensemble figure dans un calendrier qui donne les temporalités et l'enchaînement des actions.

La présentation du plan d'action de la concertation et plus particulièrement la composition du prochain comité de suivi donne lieu à plusieurs interventions.

Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

Q? La présentation donne le sentiment que le projet est déjà acté. Quelle est la place des citoyens dans cette décision ?

- Il est rappelé que le projet est soumis à autorisation préfectorale. C'est bien le préfet qui autorise ou non le projet, suite à un processus d'instruction des différents services de l'Etat et après une enquête publique. L'enquête publique vient seulement après le dépôt du dossier dans le processus de développement d'un projet éolien. C'est à ce moment-là que les habitants et les élus sont amenés à donner leur avis sur le projet.
- La démarche de Neoen consiste à s'entretenir avec les acteurs du territoire en amont de ce temps réglementaire, soit avant que le projet ne soit fixé.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Q? Qui a pris la décision de mettre les éoliennes sur cette zone ?

→ Le développement des énergies éoliennes prend plusieurs paramètres en compte. Des contraintes, souvent techniques, dites rédhibitoires (présence de radars, de zones protégées...) réduisent les possibilités d'implantation d'éoliennes. D'autres contraintes non rédhibitoires entrent également en jeu. Ensuite, d'un point de vue politique, l'État impose des objectifs de développement des énergies renouvelables retranscrits à l'échelle régionale dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). L'opportunité du projet repose alors sur le privé, le développeur éolien, qui prend l'initiative et juge de la faisabilité du projet avant d'engager les premières études.

Q ? Pourquoi faites-vous un projet alors que les cartes de la DREAL donnent des zones non-favorables à l'éolien ?

→ Comme tout projet d'infrastructure, un projet sans enjeu n'existe pas. C'est au développeur de les prendre en compte dans la définition de son projet.

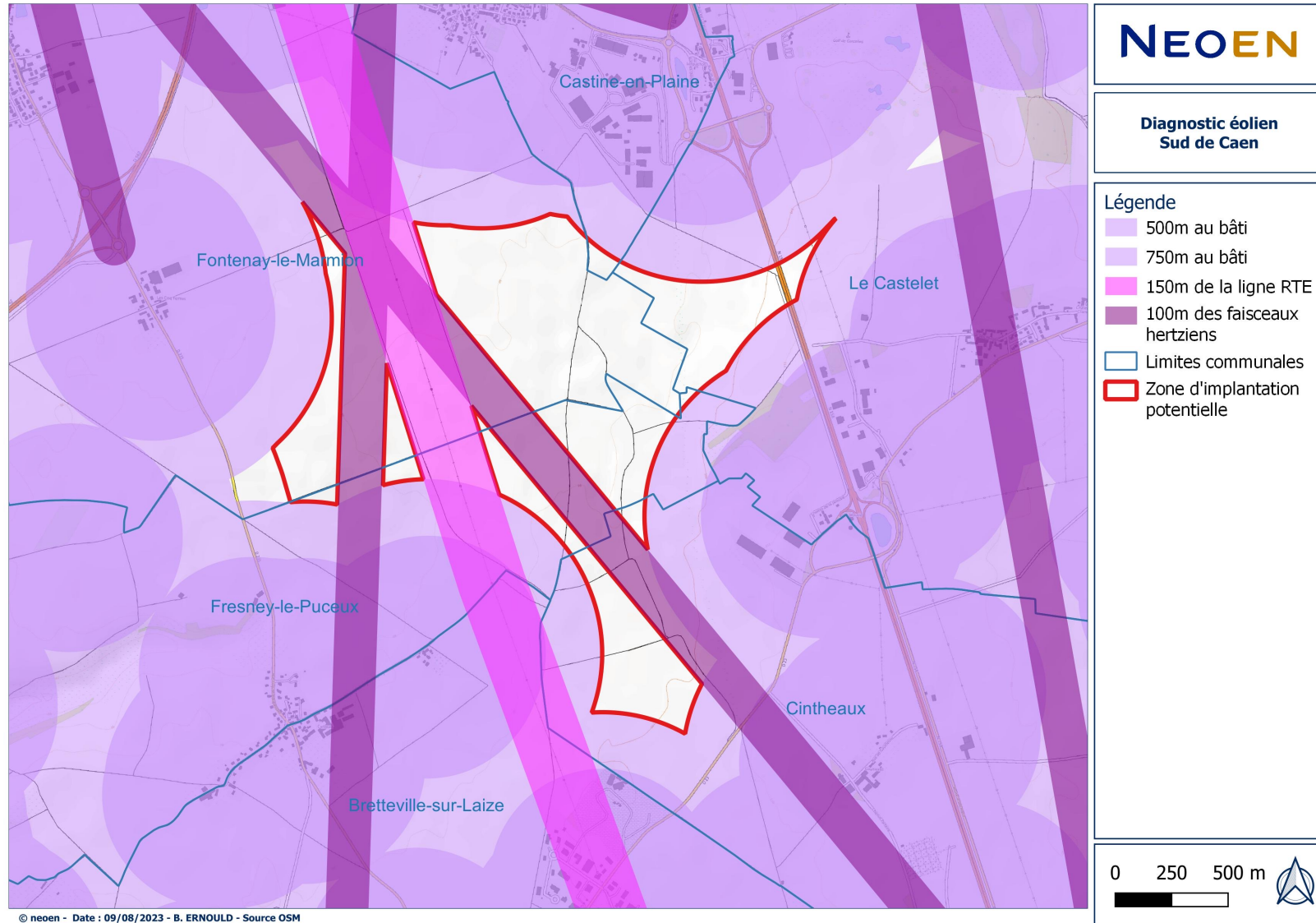
→ Concernant les cartes de la DREAL, ces zones ne sont pas non-favorables mais à forts enjeux. Les cartes de la DREAL sont constituées sur la base d'une superposition de l'ensemble des contraintes.

4



Zoom sur les études

Rappel de la zone d'étude



Les études techniques - Rappels

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

- **Une étude faune et flore**
- **Une étude paysagère**
- **Une étude acoustique**

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

3 étapes nécessaires après les états initiaux :

- **Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux**
- **Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation**
- **Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact**

Des bureaux d'étude indépendants

L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet milieu
physique et
humain

Volet paysage

Volet écologie

Volet
acoustique



Rappels sur le vocabulaire des études

Zoom sur les notions principales

ENJEU

L'enjeu correspond à **l'état actuel du territoire** (photographie de l'existant), indépendamment du projet. Il correspond aux valeurs intrinsèques de l'objet ou du territoire étudié.

→ **Indépendant du projet**



SENSIBILITE

La sensibilité correspond à **l'interprétation de l'effet potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les paysages** où les objets étudiés. Cette notion correspond au niveau de mutation qui pourrait être généré par le futur parc en fonction de son implantation.

→ **Lié au projet**

IMPACTS

Effet produit par le parc éolien sur l'environnement proche.

- Le guide des études d'impacts encadre cette notion et définit une liste de critères qui permet de classer les impacts de nuls à très forts.
- Ceux-ci sont évalués dans un chapitre dédié de l'étude d'impacts.

Mesures ERC – Grands principes

Obligation du Code de l'Environnement :

→ **EVITER, REDUIRE ou COMPENSER les impacts d'un projet sur l'environnement.**

La logique ERC consiste à éviter au maximum les impacts du futur parc, à les réduire s'il n'est pas possible de les éviter et à les compenser s'il est impossible d'appliquer les deux premières actions. Cela concerne :

- L'environnement (sol, eau, air) ;
- Les riverains (distance aux éoliennes, bruit, ombres portées) ;
- Le paysage ;
- Le patrimoine.

Éviter c'est par exemple...

→ Commencer les travaux en dehors des périodes de nidification, ne pas installer d'éoliennes dans des espaces où certains rapaces font leur nid, où des chauves-souris transitent, ou encore sur des zones humides.

Réduire c'est par exemple...

→ Baisser la vitesse de rotation des éoliennes (les « brider ») pour diminuer le bruit, planter des haies pour masquer visuellement l'infrastructure et rendre le paysage le plus harmonieux possible, équiper les éoliennes d'effaroucheurs et de capteurs pour préserver les oiseaux...

Compenser c'est par exemple...

→ Replanter des haies, créer des îlots de biodiversité...

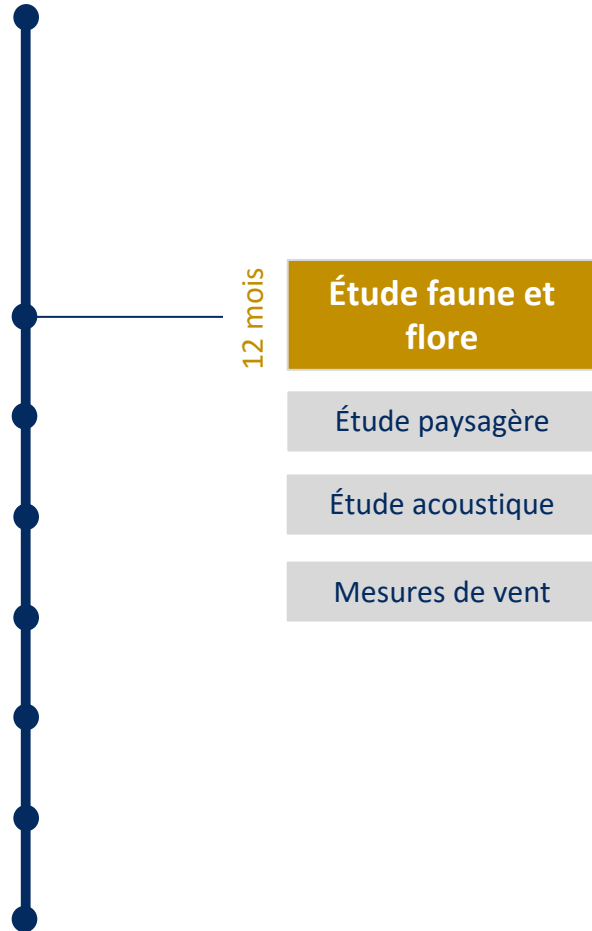
Mesures ERC – Comprendre l'impact résiduel

- La logique ERC permet de proposer un parc éolien de moindre impact.
- L'objectif est de tendre vers des impacts résiduels faibles à très faibles.

Impact potentiel (Exemple)	Phase	Impacts possibles (Exemples)	Qualification de l'impact potentiel ou brut	Exemples de mesure de réduction	Impact après mesure d'évitement et de réduction = Impact résiduel
Avifaune	Chantier	➤ Impact par destruction ou dégradation physique des milieux	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation de la période des travaux. Installation de nichoirs artificiels pour l'avifaune à proximité du projet. 	Non significatif
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact par destruction d'individus ➤ Impact par perturbation d'individus 	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> Adaptation du traitement du sol au pied de l'éolienne pour éviter d'attirer les individus. Réhausse de la garde au sol. Mise en place d'un dispositif de détection et d'effarouchement/ bridage en faveur de l'avifaune. 	Non significatif

→ C'est la somme de ces impacts résiduels qui va faire la qualité du dossier instruit par les services de l'Etat.

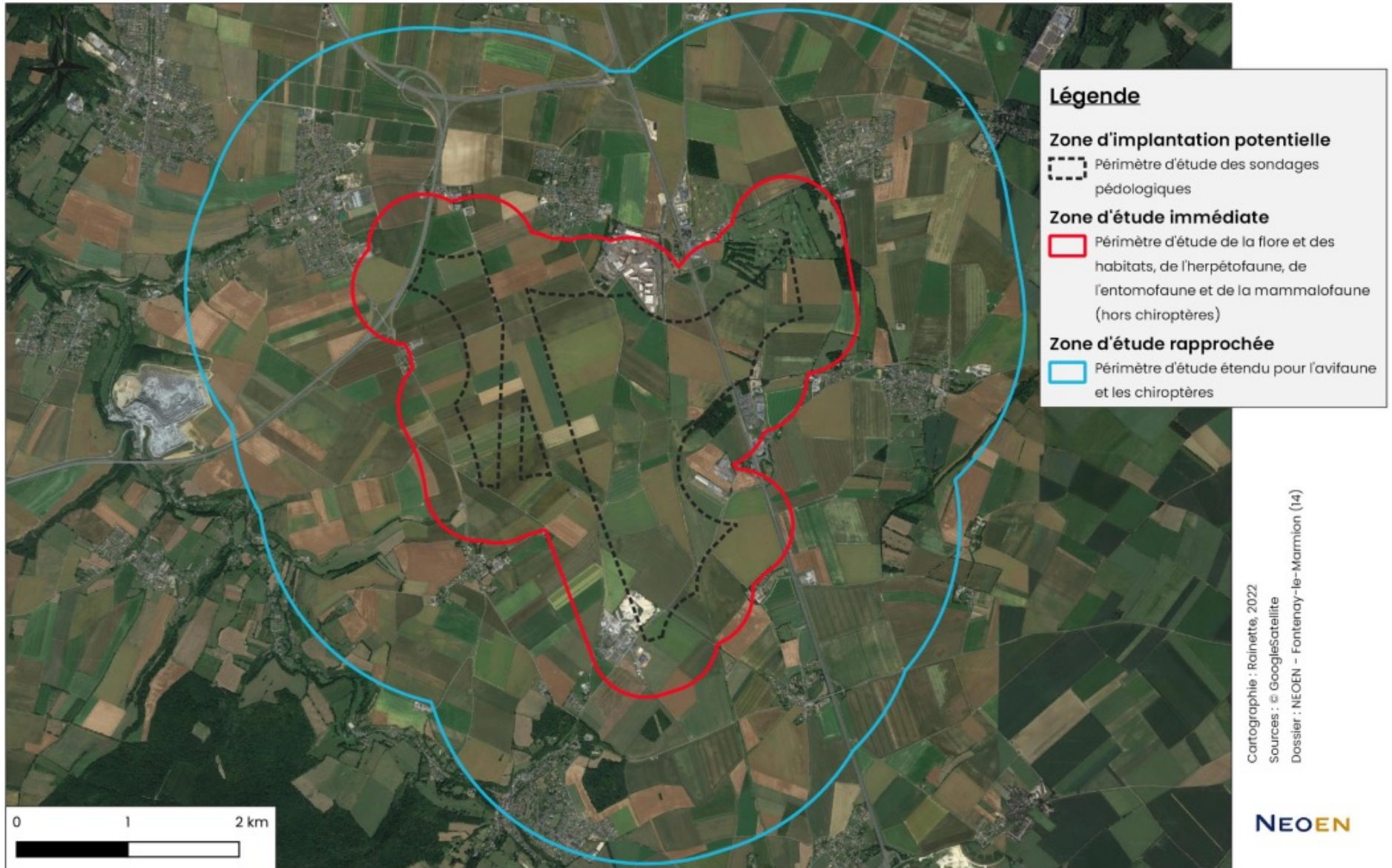
L'étude faune-flore



Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des habitats et des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie biologique).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.

Délimitation des aires d'études



Consultations et bibliographie

- **Organismes publics** (DREAL, INPN, MNHN) : fiches descriptives des ZNIEFF et formulaires Standards de Données pour les sites Natura 2000
- **Base de données** (« eCalluna » du Conservatoire Botanique National de Brest, « OpenObs » de l'INPN, « ODIN » de l'Agence Normande Biodiversité Développement Durable)
- **Organismes associatifs** (Groupe Ornithologique Normand, Ligue de Protection des Oiseaux, Groupe Mammalogique Normand)
- **Autres documents disponibles** (cartes pédologiques, cartes topographiques, cartes géologiques, SDAGE, SAGE)

Les habitats et la flore

5 passages ciblant les habitats et la flore


- Une zone d'étude composée principalement de monoculture intensive (maïs, blé, orge, lin, colza, pois,...), avec quelques zones de jachères : **enjeux faibles**
 - Des patches de boisements sont ponctuellement présents : **enjeux faibles à moyens**
 - Quelques prairies pâturées ou de fauches : **enjeux de moyens à assez forts**
 - Linéaire de la voie ferrée : **enjeux assez forts**
 - Espaces anthropisés (bernes routières, bassins de rétention, pelouse urbaine, sentiers agricoles, zone en construction) : **enjeux nuls à faibles**
- Aucune espèce protégée et/ou considérée d'intérêt patrimonial en Basse-Normandie ;
- 2 espèces envahissantes (arbre aux papillons, érable faux platane) ;
- **Aucune zone humide** n'a été mise en avant sur le site.

Les habitats et la flore : synthèse des enjeux

NEOEN

Synthèse des enjeux
Flore et habitats

Légende

 Zone d'implantation potentielle

Enjeux

Niveaux d'enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort
-  Très fort



0 300 600 m



L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et l'entomofaune (insectes)

6 passages ciblant l'herpétofaune et l'entomofaune

Herpétofaune

- 3 espèces d'amphibiens et 1 espèce de reptile contactées ;
- Les enjeux se concentrent en périphérie Nord du site et au niveau de la voie ferrée.

Entomofaune

- 23 espèces d'insectes (13 rhopalocères, 4 odonates et 6 orthoptères) ont été contactées au sein de la zone d'étude, toutes considérées à enjeu faible.


→ **Enjeu global jugé faible**

L'herpétofaune et l'entomofaune : synthèse des enjeux

NEOEN

Synthèse des enjeux
Herpétofaune et
Entomofaune

Légende

 Zone d'implantation potentielle

Niveaux d'enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort
-  Très fort

0 300 600 m



Les chiroptères (chauves-souris)

19 sorties en actif dédiées aux chiroptères, complétées par des écoutes passives (enregistreur continu sur le mât de mesure (mars à novembre) et dans un arbre du bois de la Jalousie (fin août).

- La carrière de Bretteville-sur-Laize est identifiée par la bibliographie d'importance locale ;
- 15 espèces identifiées lors des prospections, avec une part importante de pipistrelle commune ;
- La zone d'étude est moyennement à assez bien fréquentée lors de conditions météorologiques favorables par les chauves-souris, principalement la Pipistrelle commune ;
- Pas de déplacements importants sur la zone d'étude, peu de corridors.

→ **Des habitats présentant peu d'enjeux, avec un intérêt plus fort au niveau du golf et de la carrière de Bretteville-sur-Laize ;**

→ **Un enjeu global jugé de faible à moyen.**


Les chiroptères : synthèse des enjeux



NEOEN

Synthèse des enjeux Chiroptères

Légende

 Zone d'implantation
potentielle

Niveaux d'enjeux

 Assez fort

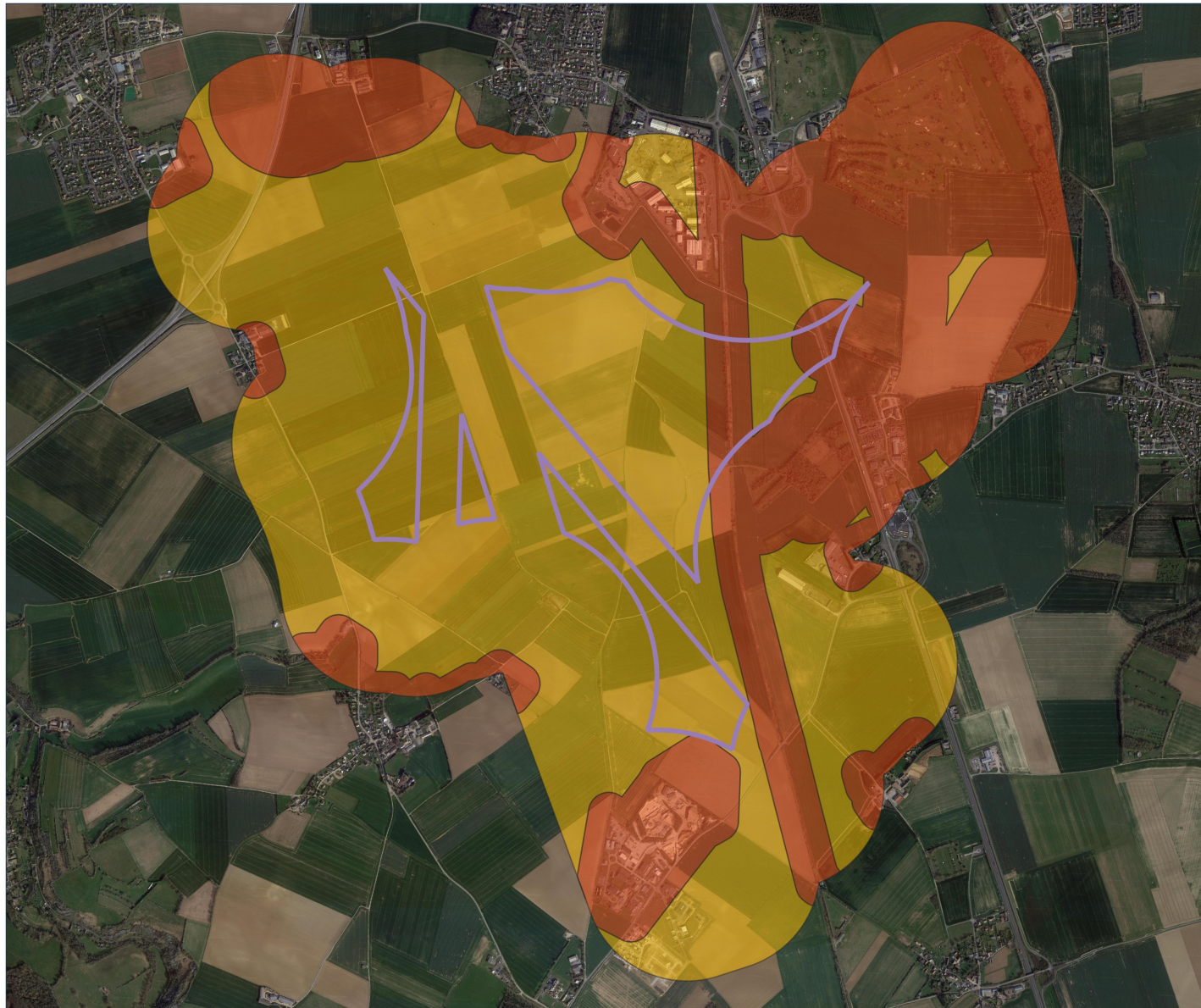
 Moyen

 Faible

0 300 600 m




Les chiroptères : synthèse des vulnérabilités



NEOEN

Synthèse des
vulnérabilités -
chiroptères

Légende

 Zone d'implantation
potentielle

Niveaux de vulnérabilités

 Fort

 Moyen

0 300 600 m



19 passages ciblant l'avifaune

- 83 espèces d'oiseaux observées sur le site, dont 56 protégées ;
- Site favorable à l'avifaune des milieux ouverts (dont le Busard Saint-Martin, le Busard des roseaux et le busard cendré), notamment l'ouest de la zone qui présente des attraits pour l'alimentation et la nidification ;
- L'ancienne voie ferrée constitue une zone refuge et un corridor dans un contexte d'agriculture intensive (notamment utile au Bruant jaune) ;
- Pas d'axe de migration significatif ;
- Zone importante pour les laridés (mouette, goéland), attirés par la décharge de Cauvicourt.

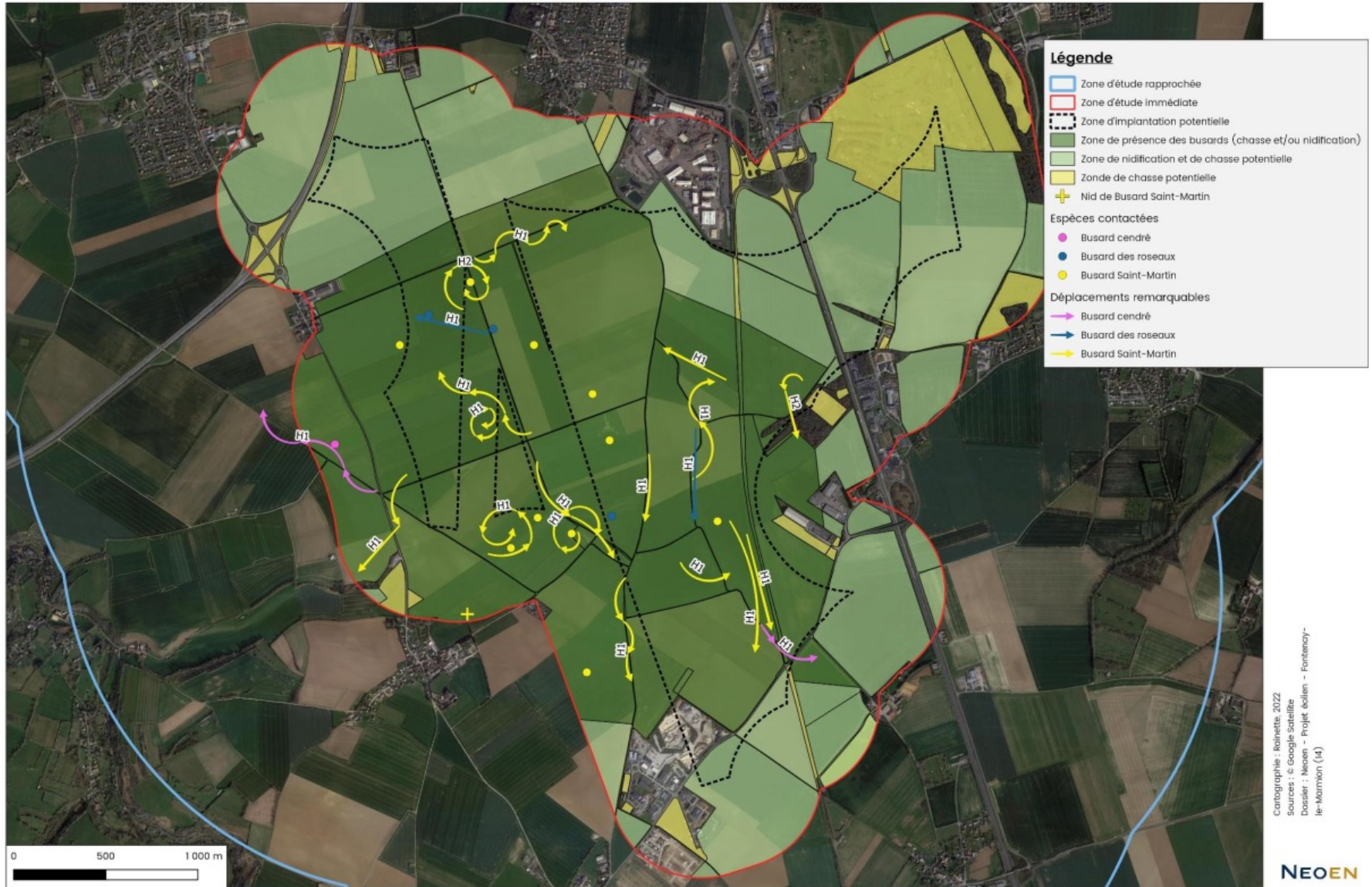
→ Des enjeux modérés en tant que couloir de migration à l'échelle nationale et régionale mais d'une grande importance à l'échelle locale pour certaines espèces ;

→ Un enjeu global jugé fort.

L'avifaune : cas des Laridés



L'avifaune : cas des busards



H1 = individu en vol au dessous des pales des éoliennes / H2 = individu en vol au niveau des pales des éoliennes / H3 = individu en vol au dessus des pales des éoliennes


L'avifaune : Synthèse des enjeux



NEOEN

Synthèse des enjeux avifaunistiques

Légende

 Zone d'implantation potentielle

Niveaux des enjeux

-  Non évaluable
-  Très faible / Nul
-  Faible
-  Moyen
-  Assez fort
-  Fort

0 300 600 m




L'avifaune : Synthèse des vulnérabilités

NEOEN

Synthèse des
vulnérabilités -
avifaune

Légende

 Zone d'implantation
potentielle

Niveaux de vulnérabilités

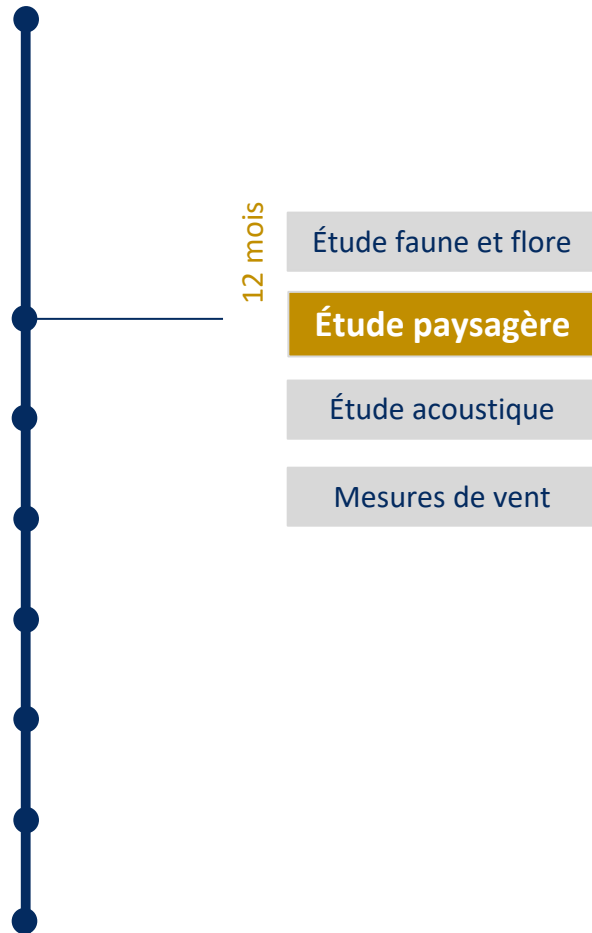
 Forte

 Très forte

0 300 600 m



L'étude paysagère

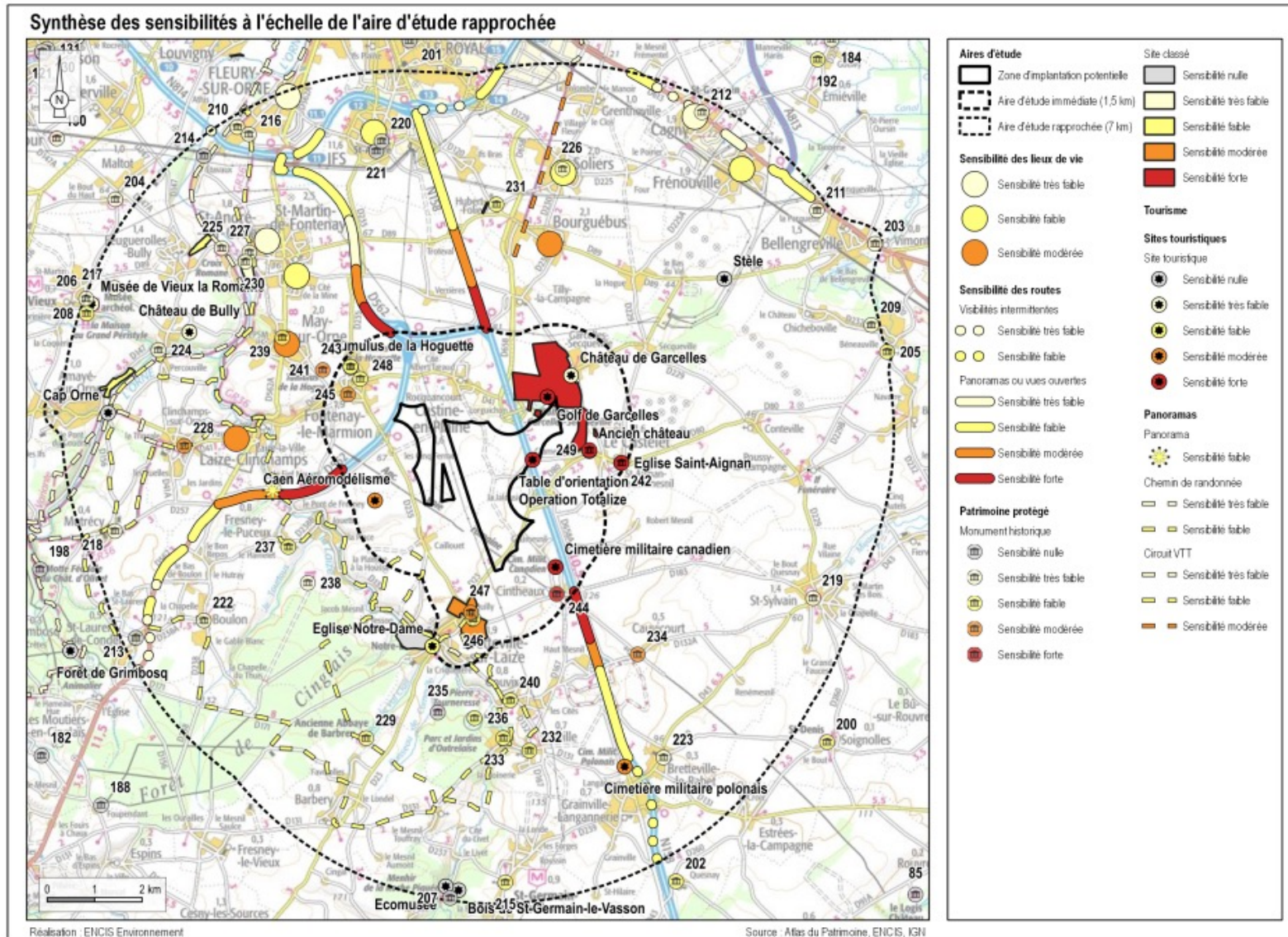


Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle **identifie les enjeux** paysagers de la zone concernée par le projet puis **évalue les sensibilités** du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

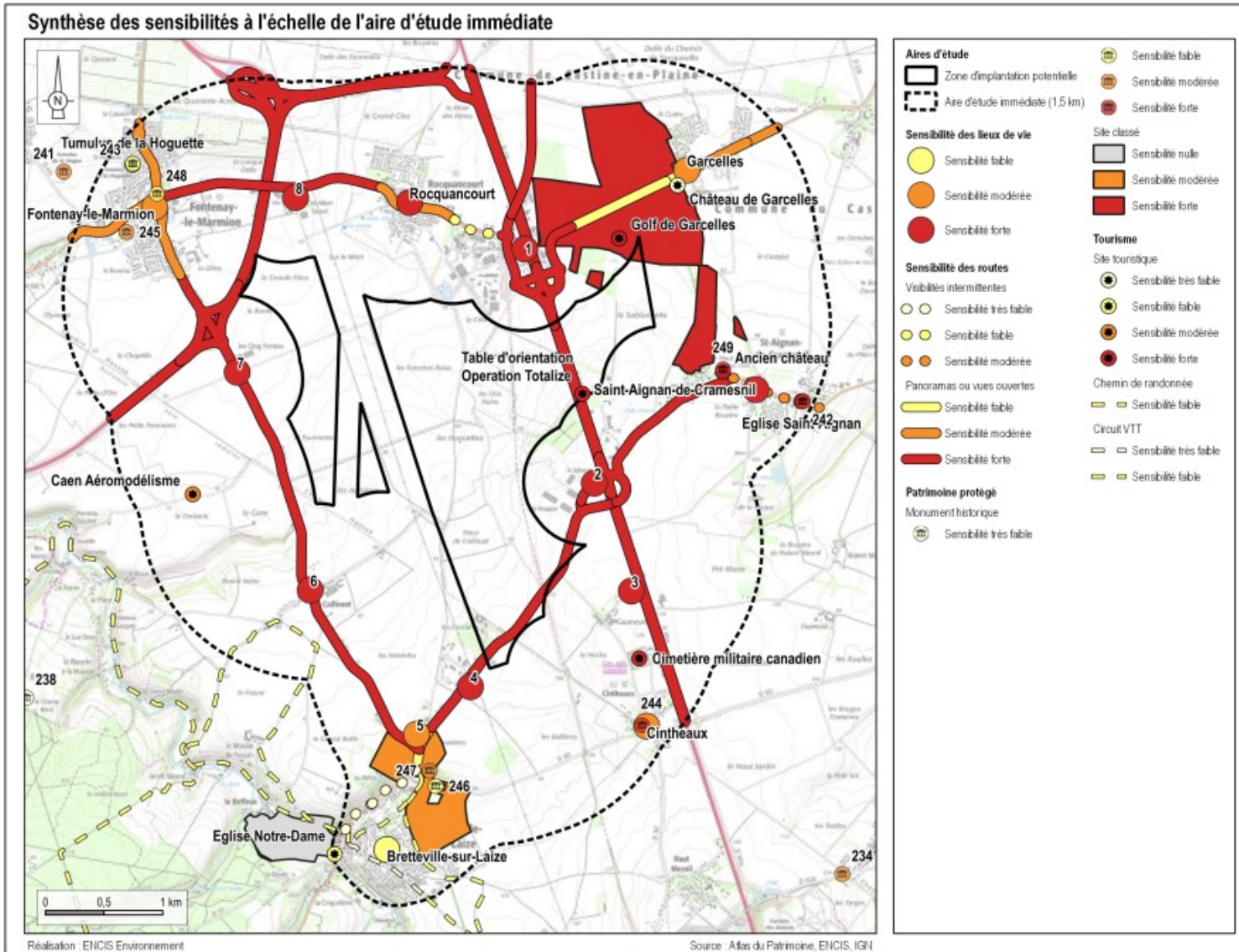
Elle **synthétise les enjeux et sensibilités sous forme cartographique** puis émet des recommandations d'implantation.

En complément, elle **fournit une liste de photomontages permettant de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue. Cette liste sera reprise dans les impacts sous la forme d'un carnet de photomontages.

L'étude paysagère – Aire d'étude rapprochée



L'étude paysagère – Aire d'étude immédiate

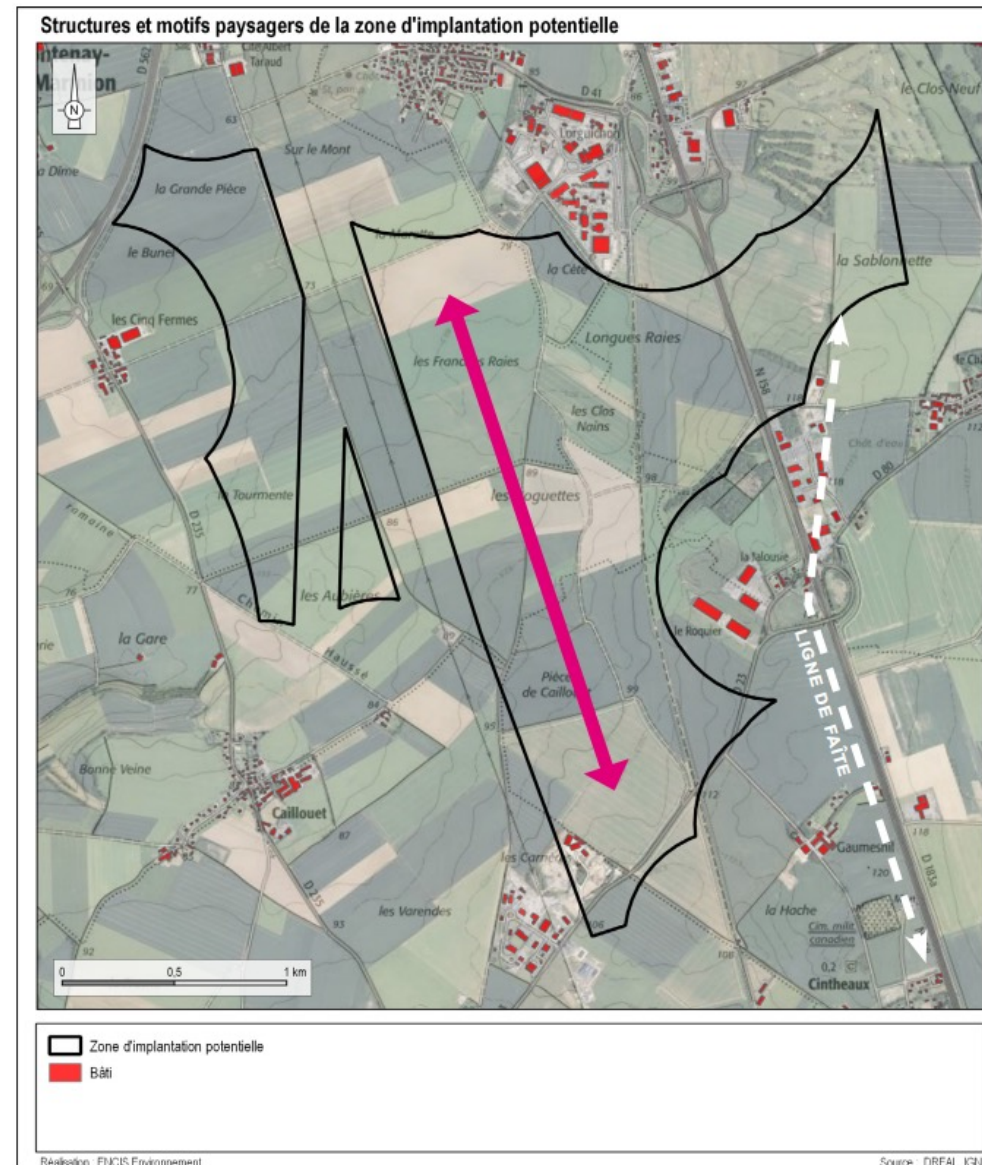


L'étude paysagère - Recommandations

Le paysage de grande plaine agricole ouverte est à même d'accueillir un projet éolien : la grande échelle des champs répond aux dimensions imposantes des éoliennes, la verticalité de ces dernières peut créer un dialogue avec l'horizon.

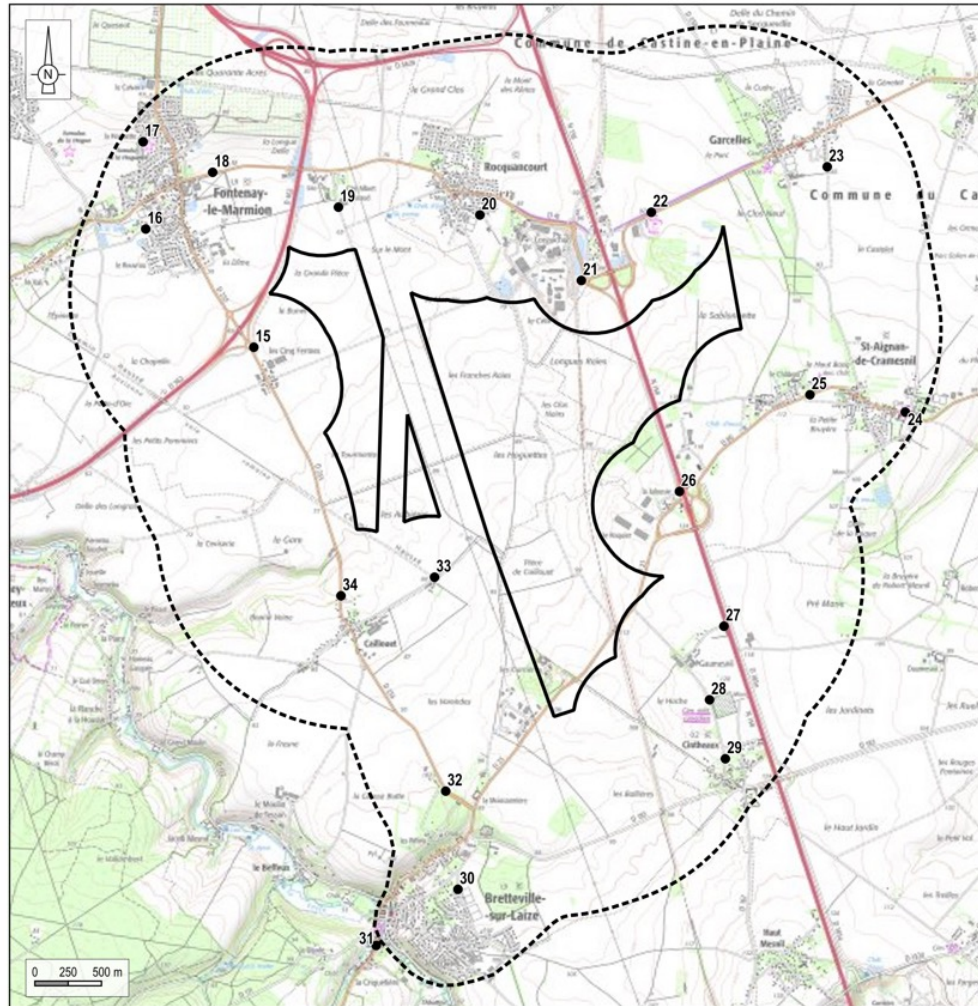
Il est recommandé la mise en **place d'un motif de lignes**, orientées selon un axe nord-nord-ouest / sud-sud-est :

- Cohérence avec la ligne de faîte proche
- Cohérence avec la route N158
- Cohérence avec la ligne haute tension
- Limitation de l'angle visuel depuis Caen (notamment pour les perceptions du château)



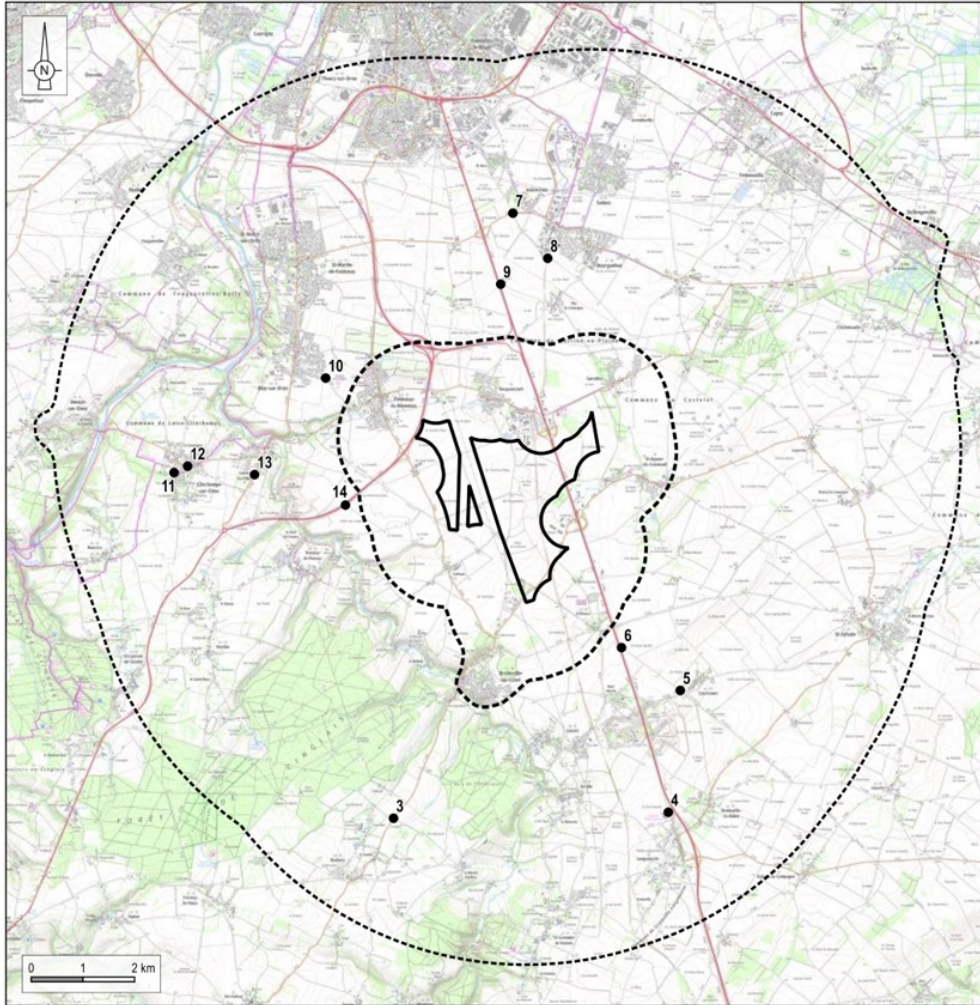
L'étude paysagère - Points de vue

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude immédiate



L'étude paysagère - Points de vue

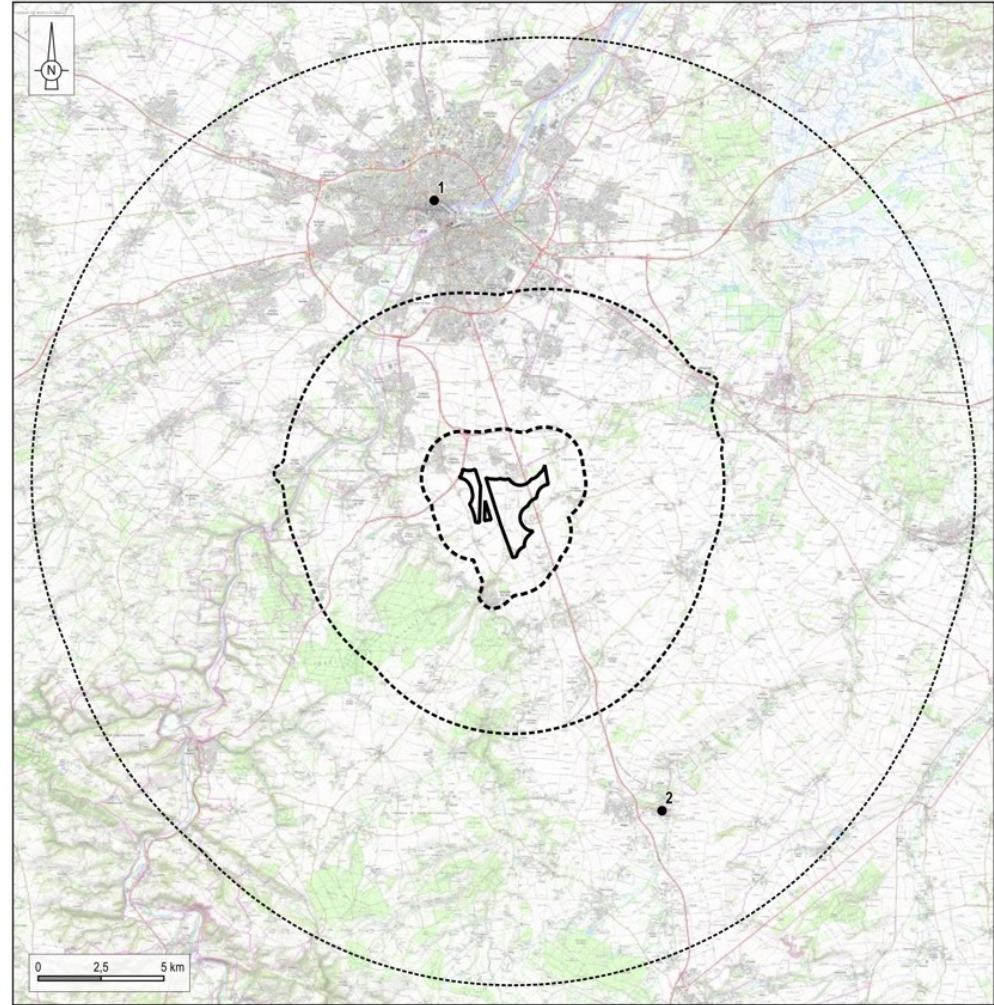
Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude rapprochée



Aires d'étude
[Black outline] Zone d'implantation potentielle
[Dashed line] Aire d'étude immédiate (1,5 km)
[Dotted line] Aire d'étude rapprochée (7 km)

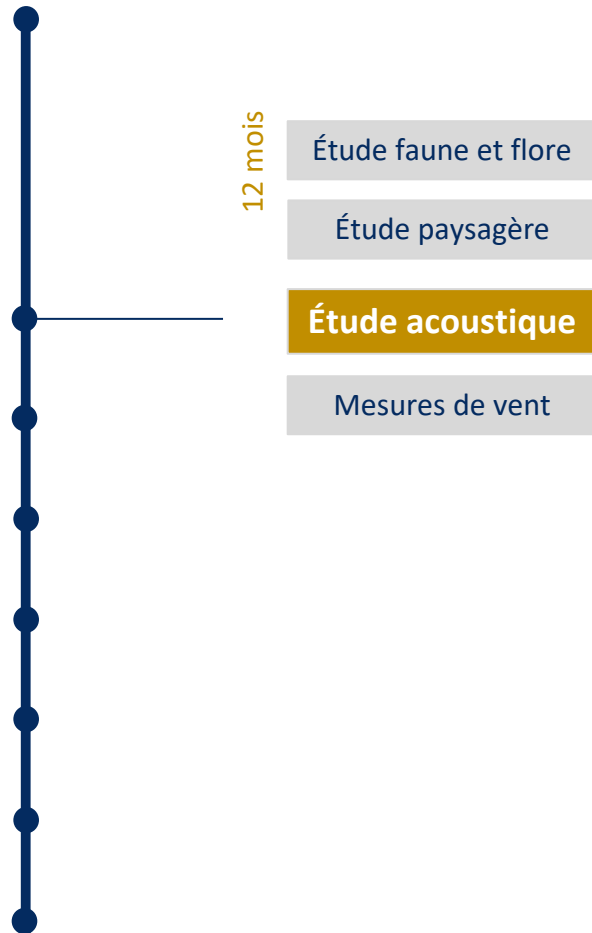
Points de vue
● Localisation des prises de vues

Localisation des prises de vue dans l'aire d'étude éloignée



Aires d'étude
[Black outline] Zone d'implantation potentielle
[Dashed line] Aire d'étude immédiate (1,5 km)
[Dotted line] Aire d'étude rapprochée (7 km)
[Dotted line] Aire d'étude éloignée (17 km)

Points de vue
● Localisation des prises de vues



Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

Principes :

- **Etape 1** : mesure de l'état initial
- **Etape 2** : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent
- **Etape 3** : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

> Phase d'exploitation : contrôle

Réglementation : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.

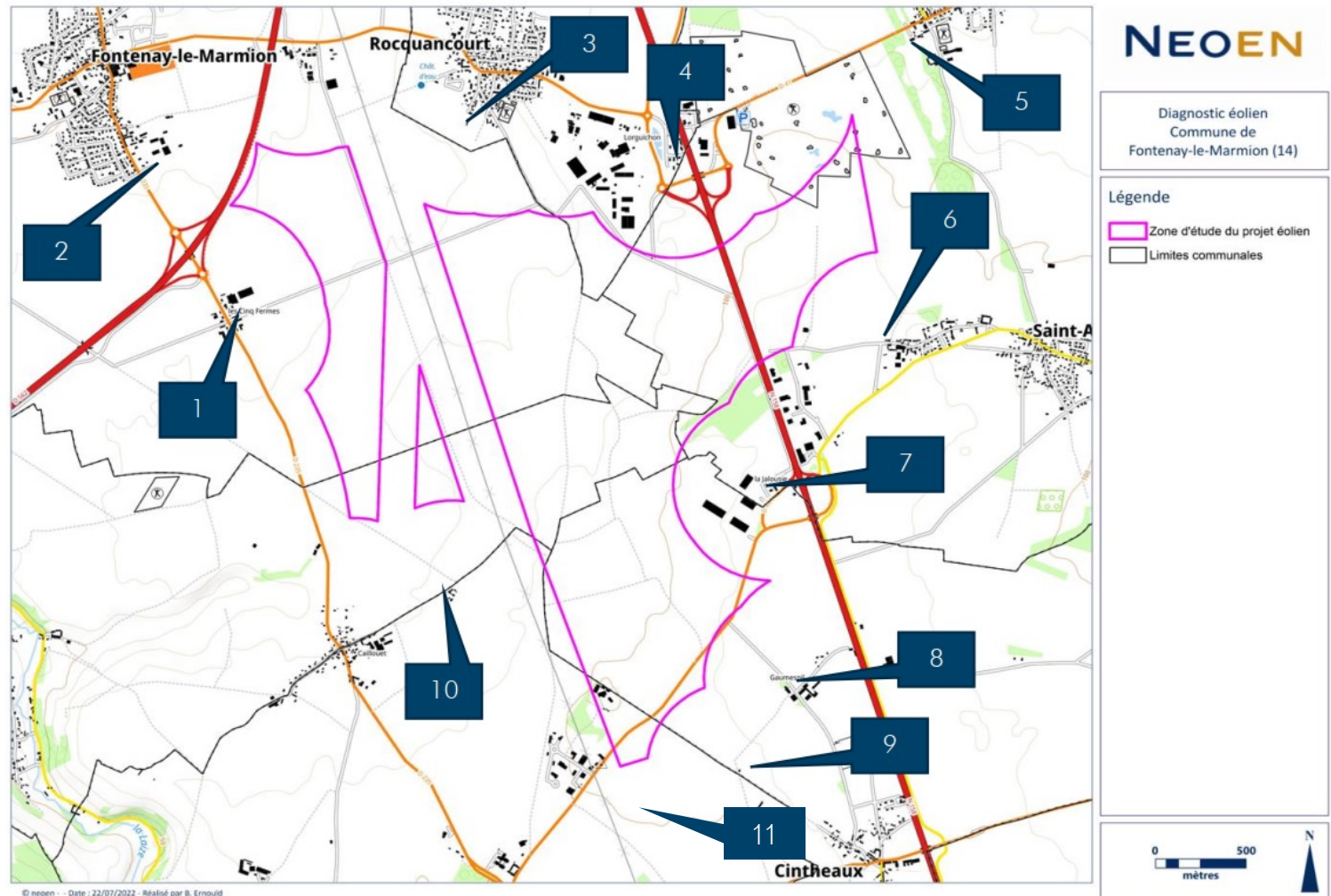
L'étude acoustique : points de mesures

- Deux campagnes réalisées : périodes avec et sans feuille
- Deux types d'écoute déployés : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

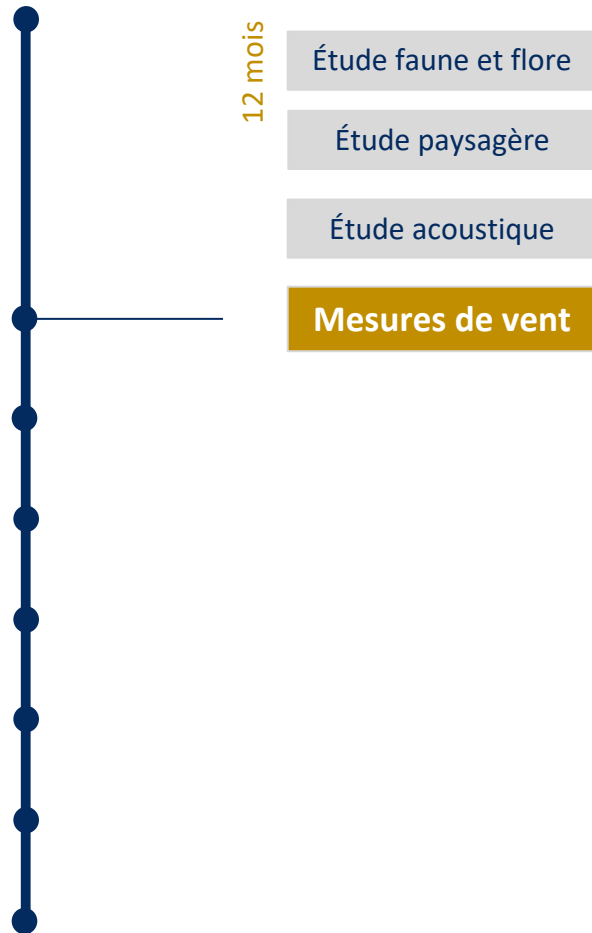
Direction du vent dominante sud-ouest → Enjeu plus fort pour les habitations situées au nord-est

L'est, le nord-est et le nord-ouest de la zone d'étude assez bruyants (Derichebourg, D562, N158)

→ Enjeu acoustique modéré



Les mesures de vent



Un **mât de mesure** d'une hauteur de **100m** a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

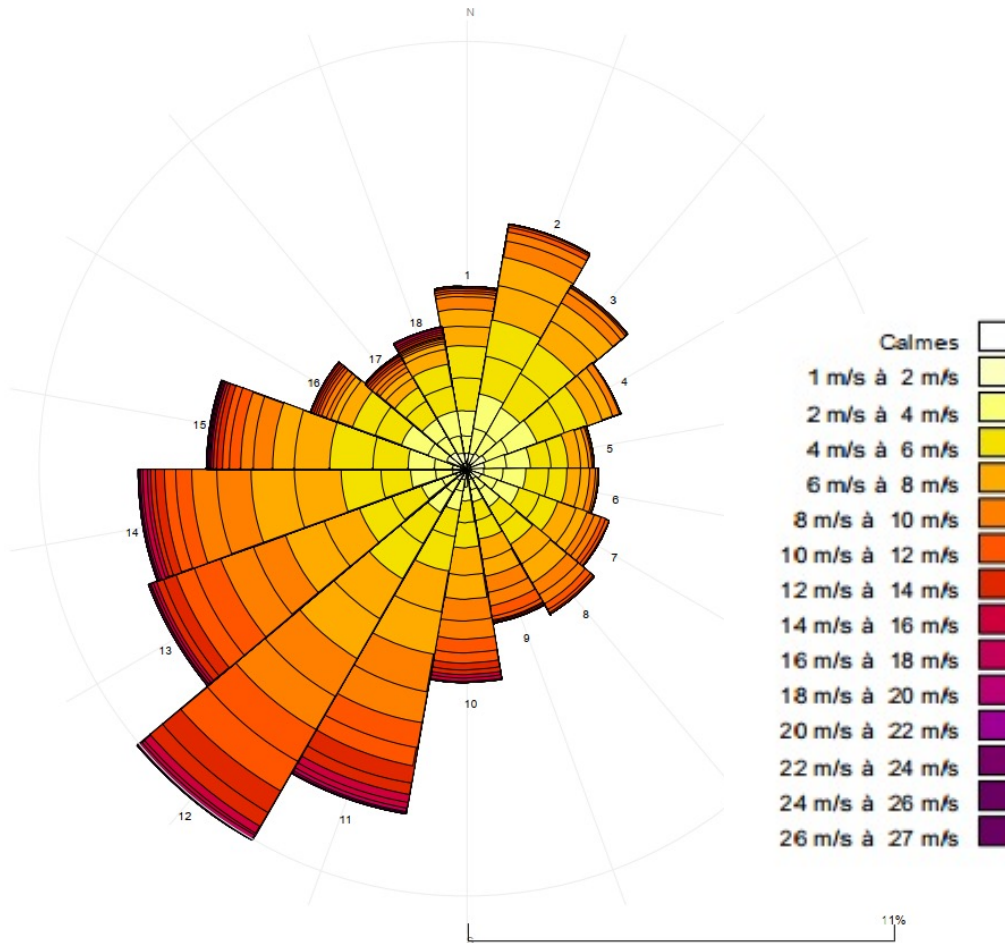
Objectif :

- **Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.** Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.

→ Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

Les mesures de vent

Rose des vents mesurés sur la zone d'étude



La vitesse moyenne du vent mesurée à 100m de haut est de 6,62 m/s.



Exemple de mât de mesure

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

La partie consacrée à la présentation du résultat des études est introduite par le rappel de la zone d'étude dans sa forme définitive. En effet, plusieurs échanges menés au printemps ont permis d'en affiner le tracé. L'engagement pris par Neoen de s'éloigner des habitations de 750 m contre 500 m réglementairement est repris dans la cartographie présentée.

Après un rappel sur la différence entre enjeux, sensibilités et impacts, la séquence ERC (Eviter, réduire, Compenser) est présentée. Il est mentionné que le respect de cette séquence conditionne l'acceptation du projet par les services de l'Etat et in fine le préfet.

Les niveaux d'enjeux sont ensuite présentés pour l'habitat et la flore puis par espèces.

Concernant les habitats et la flore, les enjeux sont globalement faibles à modérés. Ils sont plus importants aux abords de la voie ferrée.

L'herpétofaune (amphibiens et reptiles) et l'entomofaune (insectes) présentent des enjeux globaux jugés faibles. Les niveaux d'enjeux sont faibles à assez forts pour les chiroptères (Chauve-souris). De manière globale, la réduction de la zone d'étude avec l'engagement d'éloignement aux habitations de 750 m entraîne un évitement des zones à enjeux et d'une partie des zones qui présentent des sensibilités. C'est notamment le cas pour les chauve-souris. La cartographie des vulnérabilités indique que les secteurs sensibles pour ces espèces sont : la voie ferrée, la carrière de Bretteville-sur-Laize, le hameau de la Jalousie et le golf de Garcelles.

Les résultats concernant l'avifaune (oiseaux) sont ensuite détaillés. Ils indiquent un enjeu global jugé fort, en lien avec la présence de 56 espèces protégées dont des busards. Contrairement aux autres espèces, la carte des vulnérabilités de l'avifaune présente des sensibilités fortes à l'ouest et très fortes à l'est. Cette sensibilité est liée à un couloir de déplacement des laridés (mouettes, goélands...) qui relie le littoral au niveau de l'estuaire de l'Orne au centre d'enfouissement de Cauvicourt où les oiseaux vont s'alimenter.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Ces résultats présentent des enjeux et sensibilités. Les impacts seront évalués une fois une implantation définie. Des mesures seront ensuite proposées, comme expliqué lors de la présentation de la séquence ERC, pour permettre d'abaisser les niveaux d'impacts pour tendre vers des impacts résiduels non significatifs. Pour cela, compte tenu du résultat des études, le secteur à l'ouest de la voie ferrée est à privilégier dans les réflexions prochaines sur les variantes d'implantation.

Le volet paysage est présenté sur la base des cartes de synthèse des sensibilités des aires d'études rapprochées et immédiates, des recommandations d'implantation et de la liste des points de vue pour les photomontages qui serviront à l'analyse des impacts.

Le volet acoustique est ensuite présenté. Il s'agit principalement d'un rappel qui permet de mentionner les deux campagnes d'écoute et de situer les points d'écoutes qui ont été sélectionnés. L'étude de vent réalisée en complément des études obligatoires a permis d'identifier que les vents soufflent principalement en provenance du sud-ouest.

Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation du porteur de projet

Q? En ce qui concerne les études acoustiques, je vous rappelle que le point de mesure n°9 couvre une maison tandis que la balise n°11 mesure les émissions sonores pour l'ensemble du lotissement du Grand Pont où il y a 300 habitations. Comment justifier ce choix ? Allez-vous mettre des balises complémentaires ? Il est important d'avoir plus de points de relevé pour ne pas avoir un point de relevé qui s'abrite derrière la zone artisanale existante (voir la carte) et ne mesure pas les nuisances acoustiques du projet éolien sur les autres maisons. Cet effet d'écran nous fait peur. Allez-vous multiplier les points de relais ?

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

→ Le point 9 couvre l'ensemble du village de Cintheaux et non une seule maison. Le bruit se propage et s'atténue en s'éloignant. C'est pour cela que le point de mesure n°11 est mis au plus proche du parc éolien, parmi les premières maisons. Le micro n'est pas placé au hasard, l'acousticien réalise des simulations et rédige une étude faite pour prendre en compte la pire des hypothèses. Une fois le parc éolien construit et mis en service, des vérifications sont réalisées pour vérifier que les seuils réglementaires sont bien respectés. Si ceux-ci étaient amenés à ne pas correspondre aux prévisions anticipées, des bridages pourraient être mis en œuvre. Dans le cas où le bruit ambiant serait toujours trop élevé, des études seront à nouveau conduites. L'ensemble de ces études est public. Elles figureront dans le dossier déposé en préfecture. Les engagements pris par Neoen seront également consignés dans l'arrêté si le parc éolien est accepté par le préfet. En complément de ces vérifications au moment de la mise en service du parc, des contrôles sont réalisés périodiquement.

Q ? Pourquoi ne prenez-vous pas en compte la présence de la zone artisanale ? Cette zone, référencée dans le PLU, est amenée à accueillir des habitations.

→ Le cadre réglementaire exige la prise en compte des habitations dans la définition des zones favorables au projet éolien. En revanche, les zones artisanales n'y figurent pas. Neoen dresse un inventaire des zones favorables à partir de la réglementation en vigueur. Si le projet ne suit pas le strict respect de cette réglementation, il ne verra pas le jour. Par conséquent, le porteur du projet prend très au sérieux les multiples contraintes et s'efforce de donner suite aux échanges avec les élus. C'est dans ce cadre que plusieurs engagements ont été pris en concertation avec les élus. La zone d'implantation potentielle a été réduite, les études ont été menées sur un vaste périmètre, qui maximise les contraintes pour le développeur, les variantes d'implantation seront discutées en comité de suivi avec les élus. De fait, le projet n'est plus ce qu'il était, le nombre d'éoliennes est moindre, c'est la conséquence de la discussion avec les élus et des retours des bureaux d'études.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Q ? Vous payez des bureaux d'études, comment gardent-ils leur indépendance ?

→ Les bureaux d'études fournissent des études jointes au dossier de demande d'autorisation environnementale. Lors de l'instruction du dossier par la DREAL, si les études prennent parti, les bureaux d'études perdent leur crédibilité, ce qui n'est pas dans leur intérêt. Aussi, des études partisans pourraient porter préjudice au dossier.

Q ? Vous avez bien pris en compte le massif boisé qui est à la Jalousie ?

→ Oui, il est fait état d'un enjeu plus fort sur cet îlot de biodiversité pour les oiseaux qui y nichent et chassent dans la plaine.

Q ? Et qu'en est-il de l'impact humain ? De nous mammifères ?

→ L'impact humain est étudié par Encis environnement.

Q ? Une étude faite sur plusieurs années aurait été plus significative.

→ L'écologie ne se base pas que sur ses relevés de terrains mais sur les bases de données existantes. Ces dernières proviennent de divers organismes notamment associatifs comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et s'appuient sur plusieurs années. Ces organismes surveillent l'activité des espèces, notamment des chauves-souris. Neoen prend ensuite en compte les recommandations des écologues.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Q ? Nous souhaitons sauvegarder notre milieu naturel qui se dépeuple, même les espèces non protégées sont touchées et nous tenons à les protéger.

Q ? Une espèce aujourd'hui non-protégée le sera-t-elle demain ? On ne peut pas le savoir, on doit donc protéger l'ensemble des espèces.

- Les contraintes écologiques doivent être prises en compte, en effet, y compris pour les espèces non protégées. C'est ce qui ressort de la carte des vulnérabilités de l'avifaune qui montre que les vulnérabilités les plus fortes sont liées au passage des laridés (mouettes et goélands) en nombre, soit des espèces à enjeu plus faible que celles présentes sur la partie ouest.
- Pour le moment, Neoen présente les résultats des études initiales qui seront ajustés avec l'étude d'impacts. Une fois l'implantation définie, Neoen s'engage à compenser les impacts non-significatifs.

Q ? Quels sont les éléments que vous proposez aujourd'hui ?

- Lors de notre dernière rencontre, Neoen s'est engagée à vous présenter les résultats des premières études. Nous vous présentons les enjeux, les contraintes et les recommandations des bureaux d'études qui permettent, dans un deuxième temps, de définir les scénarios d'implantation. Ces variantes seront présentées et étudiées lors des comités de suivi.

Q ? Vous connaissez les propriétaires des parcelles à qui vous avez proposé le bail, vous savez où les éoliennes seront implantées.

- La zone d'étude se compose de plusieurs parcelles détenues par des propriétaires différents. Les parcelles de la zone d'étude font l'objet de promesses de bail.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

→ Cependant, certaines parcelles ne pourront pas recevoir de machines. En effet, si un enjeu fort est présent sur une parcelle, il empêche l'implantation de machines et, par conséquent, le bail n'est pas signé.

Q ? Nous sommes au mois de novembre et on ne connaît toujours pas le nombre d'éoliennes et leur taille. Nous devons avoir ces éléments aujourd'hui comme vous l'avez dit en mai.

Q ? Nos citoyens vont demander combien d'éoliennes ? quelle hauteur ? où ? et c'est à nous de décider car nous ne voulons pas que des inconvénients à avoir un projet éolien mais aussi des avantages.

Q ? Neoen se sert des études pour légitimer l'implantation qui lui est la plus favorable ?

→ Non, Neoen part des études pour proposer un projet éolien. Cette présentation est l'occasion de partager les conclusions des études et la méthode de travail sur les implantations. Le développement d'un parc éolien est un projet au long cours : sécurisation du foncier, études initiales puis étude d'impact, dépôt du dossier avant décision du préfet.

Q ? Nous sommes associés aux réunions d'information, de discussion et de préparation mais quel est le poids de notre décision ? Si nous refusons le projet, serons-nous écoutés ?

→ Votre parole a de l'impact car deux engagements ont été pris en début de réunion :

1. Repousser le calendrier, par rapport à ce qui a été initié, et inclure deux communes supplémentaires dans la discussion.
2. Mettre en place des moyens de partage de la valeur à destination des communes et des habitants, dans des modalités à définir en concertation lors des prochains temps d'échange.

Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

→ Neoen est engagé dans ce projet éolien et continue à le développer. Lors des comités de suivi, les dernières avancées sont transmises et le partage de la valeur du projet y est discuté. Les élus et les habitants n'ont pas un avis contraignant car seul le préfet tranchera, pour donner suite à l'étude du dossier et à l'enquête publique.

Intervention d'un habitant assistant au conseil municipal

Q ? En tant qu'association, je réclame à participer aux réunions du comité de suivi avec les élus.

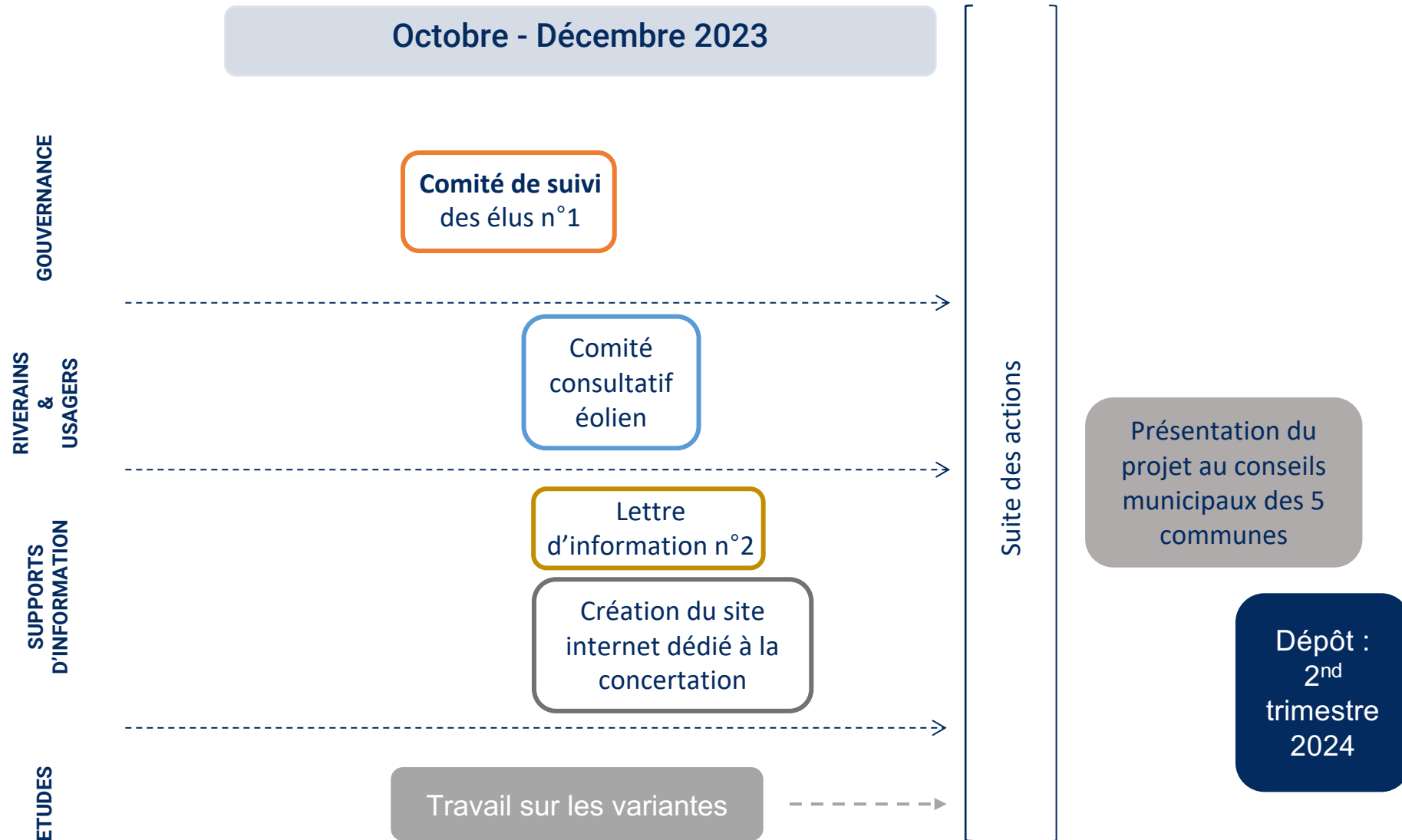
- Le comité de suivi des élus est une instance dédiée aux échanges et au partage des contraintes des communes ainsi que des communautés de communes (Vallées de l'Orne et de l'Odon et Cingal-Suisse Normande) concernées par le projet.
- L'importance de proposer des temps d'échange et de dialogue avec les riverains a été entendu par Neoen. Elle figure dans le plan de concertation sous la forme de la mise en œuvre de comités consultatif éolien. La participation des associations et des riverains est attendue lors de ces temps dédiés.

5



La démarche d'information et de concertation

Prochaines étapes – Phase 2 : Mise en place de la concertation



Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Bretteville-sur-Laize

Un rappel des prochaines étapes de la concertation est mentionné en fin de présentation. Il permet de distinguer les deux prochains comités prévus d'ici la fin de l'année. Le comité de suivi qui réunit les maires des cinq communes, leurs adjoints à la transition énergétique et les vice-présidents des trois communautés de communes concernées répond aux objectifs d'unifier le pilotage du projet, d'avoir un même niveau d'information et de partager les contraintes et besoins propres à chaque commune.

Le comité consultatif éolien sera quant à lui consacré à la présentation des étapes du projet, le cadre réglementaire, etc...Un travail sur des engagements et la réalisation d'une charte de bon voisinage ainsi que des propositions de mesures d'accompagnement pourront être discutées au cours de cette instance.

La présentation est conclue par des remerciements.

NEOEN

Merci de votre attention

